Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE ET UNIÈME SESSION
Documents officiels

89e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Lundi 6 décembre 1976, à 11 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point de l'ordre du jour :
La situation au Moyen-Orient *(suite)* 1427

Président : **M. Hamilton Shirley AMERASINGHE (Sri Lanka).**

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation au Moyen-Orient *(suite)*

1. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) *[interprétation du russe] :* Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale, à sa trentième session, a adopté la résolution 3414 (XXX) sur le Moyen-Orient, l'Organisation des Nations Unies a déployé beaucoup d'efforts pour faire sortir de l'impasse la question du règlement du problème du Moyen-Orient. Il faut rappeler ici les discussions fort complètes qui se sont déroulées récemment en séance plénière de l'Assemblée générale sur la question de Palestine. Il faut également accorder une importance considérable à l'examen, par la Commission politique spéciale, d'aspects de la question du Moyen-Orient tels que la situaton des réfugiés de Palestine et les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il a, cette année, consacré 35 des 107 séances qu'il a tenues, c'est-à-dire le tiers, au problème du Moyen-Orient; au cours de ces séances, il a fait un examen approfondi de pratiquement tous les aspects de la question du conflit au Moyen-Orient. Mais, par la faute des protecteurs d'Israël, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'adopter de décision positive tant sur le problème palestinien que sur l'ensemble des sujets liés à un règlement général au Moyen-Orient.

2. Néanmoins, il faut noter que, malgré l'opposition encore plus ferme d'Israël et de ceux qui l'appuient, la volonté de la grande majorité des pays qui sont en faveur d'un règlement au Moyen-Orient se fait sentir. On peut noter les tendances importantes de progrès suivantes.

3. Premièrement, un nouvel aspect qualitatif de la discussion au sein du Conseil de sécurité a montré que, à la suite de l'Assemblée générale, le Conseil, au cours de ses séances de janvier et de juin de cette année, a pour la première fois examiné la question de Palestine en tant que partie intégrante du problème du règlement au Moyen-Orient. Dans cet examen, tout comme dans le cas des autres questions relatives au Moyen-Orient étudiées par le Conseil, un rôle actif a été joué par la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine *[OLP]*, que le Conseil avait invitée spécialement comme le seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. La délégation de l'OLP a participé, en 1976, à 32 séances du Conseil de sécurité; elle a donc été en fait reconnue par le Conseil comme l'une des parties principales au règlement du problème du Moyen-Orient. Ces discussions, tout comme celles qui se sont déroulées à l'Assemblée générale, ont montré clairement que sans la pleine participation du peuple de Palestine représenté par l'OLP et sans une juste solution du problème palestinien, fondée sur la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple arabe de Palestine, il est impossible d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

4. Deuxièmement, il importe de noter les résultats de l'examen de la situation dans les territoires arabes occupés auquel le Conseil de sécurité a procédé au mois de novembre. Dans la déclaration de consensus faite par le Président le 11 novembre[1], le Conseil de sécurité a manifesté l'inquiétude et la préoccupation profonde que lui inspire la grave situation qui règne actuellement dans ces territoires du fait du maintien de l'occupation. Le Conseil a demandé à Israël de mettre un terme à ses agissements unilatéraux et arbitraires dans les territoires arabes occupés, tant en ce qui concerne la population arabe qu'à propos de la constitution de colonies de peuplement israéliennes; il a souligné que ces mesures n'ont aucune validité en droit et constituent un obstacle à la paix au Moyen-Orient. C'est là une affirmation très nette du caractère illégal de l'occupation israélienne.

5. Troisièmement, voici quelques jours à peine, le 30 novembre, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 398 (1976), a souligné la nécessité urgente de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés pour établir une paix durable et juste au Moyen-Orient. Le Président du Conseil de sécurité a fait à cet égard une déclaration qui est partie intégrante de cette décision[2] et aux termes de laquelle le Conseil fait sienne l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la situation au Moyen-Orient demeurera instable et potentiellement dangereuse en l'absence de progrès réels sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème du Moyen-Orient. En d'autres termes, le Conseil de sécurité s'est prononcé sans ambiguïté pour l'intensification des efforts en vue d'aboutir à un règlement politique au Moyen-Orient.

6. Il faut aussi mentionner les efforts déployés par le Secrétaire général pour tenter de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient : son appel de janvier 1976 aux coprésidents

1 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976*, document S/12233.

2 *Ibid.*, document S/12247.

de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, ainsi que son initiative du 1er avril de cette année pour prendre des contacts avec les représentants de toutes les parties intéressées. Comme on le sait, le Secrétaire général a pris ces mesures sur la base des résolutions 3414 (XXX) et 3375 (XXX). L'Union soviétique, pour sa part, a répondu positivement à ces efforts. La position de l'Union soviétique à cet égard est exposée dans les lettres, datées des 9 janvier[3] et 17 février[4] de cette année, que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, a adressées au Secrétaire général et qui ont été publiées en tant que documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, publié dans le document A/31/270-S/12210.

7. Telle est donc la toile de fond de l'examen auquel procède maintenant l'Assemblée générale s'agissant de la situation au Moyen-Orient. Cette toile de fond oblige l'Assemblée générale à appuyer les mesures positives qui ont été prises et à adopter à son tour des décisions qui contribuerait de manière efficace à une modification considérable dans le processus menant à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le temps presse.

8. Par la faute des agresseurs israéliens et de leurs protecteurs le Moyen-Orient reste un foyer de tension internationale très dangereux, qui recèle toujours la possibilité d'une nouvelle conflagration. En continuant de ne pas régler le conflit au Moyen-Orient, on suscite une vive inquiétude chez tous ceux qui ont à coeur les intérêts des peuples de cette région et les intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

9. Voilà 10 ans – depuis l'agression qu'il a commise en 1967 – qu'Israël occupe les territoires arabes. Les occupants mènent une politique de colonisation de ces terres, en vue de leur "intégration" économique dans Israël. Ces territoires sont progressivement incorporés dans le système d'Israël. L'expulsion de la population arabe des territoires occupés, la répression et la discrimination raciale, voilà qui est devenu la règle de conduite de l'usurpateur. Les milieux dirigeants d'Israël s'opposent obstinément à l'exercice du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Israël continue de recevoir des armes sur une grande échelle. Compte tenu de la politique agressive de Tel-Aviv, on ne peut que s'inquiéter de la communication faite récemment et selon laquelle Israël dispose déjà ou est sur le point de disposer de l'arme nucléaire. Il est inutile de prouver quel danger pour la paix cela constitue et quelles nouvelles complications peuvent en découler.

10. Ayant donc décidé d'annexer les territoires arabes occupés, Israël et les forces qui l'appuient essaient par tous les moyens de bloquer les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats pacifiques en vue d'aboutir à un règlement général de la question du Moyen-Orient, et, à cette fin, ils ont recours à des manoeuvres politiques diverses. Comme par le passé, ils s'efforcent de diriger toute la question du règlement de la situation au Moyen-Orient sur la voie d'accords partiels et séparés, et de créer, par là même, l'illusion d'un "mouvement vers la paix", en faisant croire à la diminution de la tension dans cette région. Mais il devient de plus en plus évident – et l'Union soviétique l'a déclaré dès le début – que des mesures de cette nature non seulement ne nous rapprochent pas d'une solution du problème du Moyen-Orient, mais créent de nouvelles difficultés à cet égard. Comme le montre l'expérience, cette voie, qui ne sert que les intérêts égoïstes de ceux qui la suivent, n'a rien à voir avec la réalisation d'une paix véritable et durable au Moyen-Orient; elle ne fait que retarder le moment des décisions générales indispensables et dirige les efforts de règlement dans une impasse. Les mesures partielles et fragmentaires, prises par certains milieux, n'ont pour objet que de détourner l'attention des Etats et des peuples arabes de la lutte pour une paix juste et durable au Moyen-Orient; ce sont là des efforts visant à diviser le front uni contre l'agression. J'en veux pour preuve les tragiques événements du Liban.

11. La délégation de l'Union soviétique a déjà exposé sa position de principe à l'égard de la question du Moyen-Orient, tant à la présente session de l'Assemblée générale que devant le Conseil de sécurité. Nous voudrions souligner à nouveau que le foyer de tension au Moyen-Orient ne pourra être liquidé que si l'on en détruit les racines, si les conditions fondamentales d'un règlement politique général, sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, sont remplies. Premièrement, les troupes israéliennes doivent évacuer tous les territoires arabes occupés en 1967. Deuxièmement, il faut satisfaire les aspirations légitimes nationales du peuple arabe de Palestine, y compris son droit inaliénable à la création d'un Etat. Troisièmement, enfin, il faut assurer, notamment par des garanties internationales, la sécurité et l'intangibilité des frontières de tous les Etats du Moyen-Orient, leur droit à une existence et à un développement indépendants. Le règlement de ces trois questions, organiquement liées, permettrait de conduire les pays de cette région à la cessation de l'état de guerre et à l'établissement de relations pacifiques entre les Etats arabes et Israël. L'Union soviétique – comme cela a été déclaré au vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique – est prête à participer aux garanties internationales de sécurité et d'intangibilité des frontières de tous les Etats du Moyen-Orient, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou sur une autre base. L'Union soviétique estime également qu'il faut chercher les moyens de mettre fin à la course aux armements au Moyen-Orient. Cela doit évidemment se faire en étroite liaison avec le règlement de l'ensemble du problème dans cette région.

12. Cette approche de l'Union soviétique à l'égard du règlement de la question du Moyen-Orient, compte tenu des droits et intérêts des peuples arabes et israélien, est juste et équilibrée.

13. Uu règlement général et radical jettera les bases solides de la paix au Moyen-Orient et créera les conditions nécessaires pour une vie pacifique et le progrès de tous les peuples de cette région. On sait qu'il existe un mécanisme international, acceptable pour toutes les parties intéressées, en vue d'élaborer les accords nécessaires sur les questions du règlement : c'est la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève.

---

3 *Ibid., Supplément de janvier, février et mars 1976,* document S/11926.

4 *Ibid.*, document S/11985.

14. A plusieurs reprises, l'Union soviétique s'est prononcée pour la reprise des travaux de cette conférence, avec la participation de toutes les parties directement intéressées, y compris l'OLP, en tant que représentant légitime du peuple arabe de Palestine. On connaît fort bien les initiatives prises par l'Union soviétique en ce sens, notamment sa proposition tendant à ce que les travaux de la Conférence se déroulent en deux étapes : une étape préparatoire et une étape sur les questions de fond. Au cours de la phase préparatoire, on pourrait résoudre toutes les questions d'organisation, y compris l'ordre de l'examen des aspects concrets du règlement et la création des organes de travail nécessaires. Nous croyons que cette phase serait assez courte. Ensuite, la Conférence pourrait passer à sa tâche essentielle : rechercher des décisions sur le fond des questions de règlement. Il va de soi que les représentants de l'OLP devront également participer aux deux phases de travaux de la Conférence.

15. L'Union soviétique a présenté récemment une nouvelle proposition visant à faire reprendre les travaux de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève *[voir A/31/257-S/12208]*. Elle a proposé, à cet égard, un ordre du jour concret qui englobe tous les problèmes dont la solution permettrait d'établir une paix durable au Moyen-Orient.

16. Le Gouvernement soviétique a souligné à maintes reprises qu'il était prêt à coopérer de la manière la plus constructive avec les autres parties intéressées afin de favoriser la réalisation par la Conférence des tâches qui sont les siennes.

17. En présentant des initiatives concrètes visant à régler le conflit du Moyen-Orient, l'Union soviétique ne cherche pour elle-même aucun privilège ou profit au Moyen-Orient. Elle est inspirée par sa solidarité avec les peuples qui luttent pour la liberté et le progrès social et elle est prête à appuyer, comme elle l'a toujours fait, la juste position des Etats et des peuples arabes et leur lutte pour la liquidation complète des conséquences de l'agression d'Israël. Comme il est dit dans la déclaration du Gouvernement soviétique sur le Moyen-Orient, du 28 avril 1976 :

> "La paix et la tranquillité au Moyen-Orient sont les objectifs de la politique soviétique dans la région. L'Union soviétique souhaite aussi voir créer des conditions propices au développement des relations avec tous les Etats du Moyen-Orient. L'Union soviétique n'a, et ne saurait avoir, aucun préjugé à l'égard de ces Etats, y compris l'Etat d'Israël, si ce dernier renonce à sa politique d'agression et s'oriente vers des relations de paix et de bon voisinage avec les Arabes." *[A/31/84-S/12063, annexe.]*

18. Le caractère indispensable d'un règlement général au Moyen-Orient sur la base des principes que je viens d'indiquer est reconnu et appuyé par toutes les forces progressistes et démocratiques, par tous les Etats pacifiques et, avant tout, par les Etats socialistes et les Etats non alignés.

19. Le problème du règlement de la question du Moyen-Orient a occupé une place importante à la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Bucarest fin novembre. Dans la déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie, intitulée "Pour de nouveaux horizons dans la détente internationale, pour l'édification de la sécurité et le développement de la coopération en Europe", adoptée à l'unanimité par les participants à cette réunion, on a souligné :

> "Les Etats représentés à la réunion réaffirment leur appui à la lutte des Etats et des peuples arabes pour une réglementation politique juste du conflit au Moyen-Orient. Ils sont unanimes à considérer qu'une telle réglementation réclame le retrait de toutes les troupes israéliennes des territoires arabes occupés en 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe palestinien, y compris son droit à la constitution d'un Etat propre, la garantie du droit de tous les Etats participant au conflit à une existence indépendante, la cessation de l'état de guerre entre les Etats arabes respectifs et Israël.
>
> "Ce sont justement ces problèmes qui doivent constituer l'ordre du jour de la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient, dont les travaux doivent être repris le plus tôt possible avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine aussi. Le conflit du Moyen-Orient peut et doit être réglé, ce qui est dans l'intérêt de tous les peuples de la région, dans l'intérêt de la paix générale.
>
> "Les participants à la réunion se prononcent résolument pour la normalisation immédiate de la situation au Liban, pour la solution pacifique par les Libanais eux-mêmes de tous les problèmes intérieurs de leur pays, sans immixtion du dehors, compte tenu d'une manière adéquate des droits et des intérêts légitimes du mouvement palestinien de résistance, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine." *[Voir A/31/431-S/12255, annexe I, sect. V.]*

20. On peut puiser une certaine satisfaction dans le fait qu'au cours de la discussion de la question de Palestine et d'autres aspects du problème du Moyen-Orient, en séance plénière de l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, presque tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des pays de l'Ouest, se sont, à l'exception d'Israël et de ceux qui l'appuient, prononcés également d'une manière très claire pour le règlement général de la question du Moyen-Orient, sur la base de l'évacuation des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, de la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine et de la garantie de tous les Etats de la région à une existence indépendante et au développement.

21. Ainsi, la communauté internationale a clairement défini les principes réalistes pour une solution du conflit du Moyen-Orient qui soit juste pour toutes les parties à ce conflit. Il s'agit maintenant de parvenir à des accords concrets sur la base de ces principes, dans le cadre de la Conférence de paix de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP.

22. Dans ces conditions, l'Assemblée générale doit adopter des décisions qui permettront de faire un pas résolu vers la

paix au Moyen-Orient. Pour ce faire, il serait utile avant tout que les décisions de l'Assemblée générale tendent à réactiver, à Genève, les travaux de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient le plus rapidement possible, avec la participation indispensable à ses travaux de l'OLP, conformément à la résolution 3375 (XXX) de l'Assemblée générale.

23. Il faudrait également lancer un appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour lui demander de prendre contact avec les coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, et les prier de procéder sans retard à des consultations avec toutes les parties au conflit afin de préparer la reprise des travaux de cette conférence le plus rapidement possible.

24. M. SALLAM (Yémen) *[interprétation de l'arabe] :* Il y a presque 10 ans, le 5 juin 1967, Israël déclenchait une agression traîtresse contre l'Egypte et la Syrie et occupait l'ensemble de la péninsule du Sinaï, les hauteurs du Golan et tout ce qui restait de terre palestinienne. Israël a déclenché cette odieuse agression en se figurant que la force et l'humiliation étaient des moyens propres à mener à la paix – une paix fondée sur l'injustice et la soumission. Mais la nation arabe et le monde arabe tout entier ont rejeté cette "logique" injuste et absurde et ont décidé de restaurer leur dignité et de recouvrer leur souveraineté sur leurs terres.

25. La guerre d'octobre 1973 a été la seule réponse logique donnée à Israël puisqu'il ne comprend pas un autre langage. Ce faisant, les Arabes ont donné à Israël une leçon qu'il n'oubliera jamais.

26. Les Arabes sont un peuple épris de paix et ils souhaitent établir la paix dans leur patrie afin de construire leur économie et de consacrer les fonds énormes dépensés pour la guerre à des fins économiques et humanitaires, en vue de promouvoir le bien-être de cette partie de l'humanité et d'éviter le fléau de la guerre et de la destruction.

27. Avant la seconde guerre mondiale, le peuple arabe a souffert de l'injustice, de la coercition et de l'humiliation de la part des colonialistes et des envahisseurs. Lorsque la second guerre mondiale s'est terminée, les Arabes pensaient que leurs problèmes seraient résolus et que leur indépendance et leur souveraineté sur leur patrie se verraient garanties selon l'engagement pris par la Grande-Bretagne et conformément aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Mais ce mirage commença à se dissiper jour après jour et année après année jusqu'au moment où les Arabes se rendirent compte qu'ils ne s'étaient débarrassés du joug d'un ancien colonialiste que pour tomber entre les serres d'un nouveau colonialiste, arrogant et injuste, qui prétend être "le peuple élu de Dieu" et soutient que les terres arabes, du Nil à l'Euphrate, sont une propriété spéciale qui lui a été donnée en vertu d'un droit divin.

28. Les Britanniques, les Américains et d'autres, pour de nombreuses raisons, ont joué le rôle essentiel dans cette tragédie qui a été créée et dirigée par le monde sioniste : de la déclaration Balfour au partage de la Palestine en deux Etats – arabe et juif – en passant par la guerre de 1948, suivie par celle de 1956, à laquelle prirent part la Grande-Bretagne et la France, et finalement par la guerre perfide de 1967, dont le complot a été élaboré dans certaines capitales occidentales et perpétré par Israël en son nom propre ainsi qu'au nom de certains pays occidentaux.

29. Je dis cela pour que l'histoire puisse l'enregistrer. De nombreux livres, revues et journaux, publiés après la guerre de 1967, témoignent de ces faits et les relatent comme étant la seule vérité.

30. Il n'est pas nécessaire que j'explique ici les nombreux motifs pour lesquels certains pays occidentaux ont, à ce moment-là, incité Israël – leur chien enragé – à déclencher une guerre perfide contre les pays arabes; il n'y a pas de raison non plus, dans ce contexte, d'expliquer les motifs pour lesquels M. Nixon, au cours de la visite qu'il a faite à Tel-Aviv le 23 juin 1967, a déclaré :

> "Israël ne devrait jamais rendre les territoires qu'il a acquis et il devrait user de sa forte position pour obliger les Arabes à s'asseoir séparément avec les Israéliens à la table de négociations[5]".

Cela fut dit en dépit de l'accueil chaleureux dont M. Nixon avait été l'objet au cours de sa visite en Egypte.

31. Plusieurs années se sont écoulées depuis, mais les circonstances, de même que les centres du pouvoir au Moyen-Orient, se sont modifiées. Certaines puissances occidentales n'ont donc plus aucune raison d'adhérer encore à leur ancienne position arbitraire. N'est-il pas suffisant que cette tragédie se déroule depuis plus de 30 ans ? N'est-il pas suffisant qu'il ait été permis de se livrer à un tel marchandage inhumain ? N'est-il pas suffisant que la vie de gens innocents soit chaque jour sacrifiée pour le plaisir et la prospérité de ces marchandeurs ? Les sionistes ne se rendent-ils pas compte du rôle qu'ils jouent pour réaliser les souhaits de ces marchandeurs ? Ne pensent-ils pas que, s'ils veulent vraiment vivre en paix sur la terre de la paix, ils doivent suivre une voie qui conduit à la paix, fondée sur la justice, l'équité et le respect du droit d'autrui ?

32. Nous avons entendu les Israéliens dire que, en vue d'arriver à un règlement permanent au Moyen-Orient, les Arabes doivent faire certaines concessions et reconnaître Israël, de même que sa souveraineté sur les terres palestiniennes. Par de telles concessions, les Arabes abandonneraient tous les droits inaliénables du peuple palestinien qui sont inhérents au peuple palestinien. Mais pour ce qui est des concessions israéliennes, elles se limitent simplement au retrait des terres arabes occupées depuis 1967, avec certaines réserves.

33. Le retrait en lui-même n'est pas une concession, mais bien plutôt un engagement qui devrait être exécuté conformément aux principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies qu'Israël s'est engagé à respecter lorsqu'il a été admis en tant que Membre de cette organisation mondiale.

34. Faire dépendre le retrait d'un traité de paix ne pourrait servir la cause de la paix fondée sur le droit et la justice. A ce propos, je voudrais citer une déclaration du

---

5 Cité en anglais par l'orateur.

président Eisenhower, faite au moment de l'agression tripartite contre l'Egypte en 1956 :

"Une nation qui attaque et occupe un territoire étranger en dépit de la désapprobation des Nations Unies devrait-elle être autorisée à imposer les conditions de son propre retrait ? Si nous admettons qu'une attaque armée peut servir à réaliser en les justifiant les objectifs de l'assaillant, je crains que nous ne fassions aller à rebours l'horloge de l'ordre international[6]."

35. Les Arabes ont accepté le principe de négociations avec Israël à la Conférence de la paix, à Genève, à la condition que l'OLP, qui est le seul représentant du peuple palestinien, soit autorisée à prendre part aux délibérations de cette conférence. Mais les sionistes persistent à soutenir que l'OLP doit d'abord reconnaître Israël pour qu'Israël prenne part à la Conférence de la paix, à Genève.

36. Israël occupe aujourd'hui toute la terre de Palestine et occupe également la péninsule égyptienne du Sinaï et les hauteurs syriennes du Golan. Par conséquent, qu'est-ce qui constitue l'Etat d'Israël ? Est-ce l'Israël créé par l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution partiale et illégale, ou bien est-ce un autre Israël, car Israël est, en fait, passé par divers stades de métamorphose depuis 1947 jusqu'à l'heure présente.

37. Si donc l'OLP reconnaît le Gouvernement d'Israël, comment alors l'OLP pourrait-elle prétendre avoir des droits sur la terre de Palestine ?

38. Si Israël souhaite vivre en paix sur la terre de la paix, il doit alors comprendre que cela ne peut se faire que sur la base du respect et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et d'un retrait inconditionnel des territoires arabes occupés. Les Arabes pourront alors éliminer toutes les conséquences de l'injustice et de l'agression et, si Israël souhaite véritablement vivre en paix, il doit être logique avec lui-même, saisir cette occasion et non point la laisser passer comme il a, dans le passé, laissé passer les autres occasions qui s'offraient à lui. En outre, il doit reconnaître que la présence et la participation de l'OLP, qui est le seul représentant du peuple palestinien, sont fondamentales et essentielles dans tout effort entrepris en vue de parvenir à une solution juste et totale au Moyen-Orient.

39. Dans le passé, Israël a, à plusieurs reprises, choisi la guerre. Plaise au ciel qu'une fois au moins il choisisse la paix !

40. M. FLORIN (République démocratique allemande) *[interprétation du russe]* : La République démocratique allemande partage la vive inquiétude de beaucoup d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient. Dans le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies sur l'observation du dégagement *[FNUOD]*, il est dit – et c'est un avertissement sans ambiguïté :

"... il est incontestable que la situation au Moyen-Orient demeurera instable et potentiellement dangereuse en l'absence de progrès réels sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème[7]."

Ces observations se rapportent à la situation dans le secteur israélo-syrien et reflètent l'opinion officielle du Conseil de sécurité, mais on pourrait les appliquer aussi bien à la situation générale au Moyen-Orient.

41. Ainsi se trouve confirmée la justesse de l'affirmation souvent faite que, aussi longtemps que n'est pas définitivement liquidée l'agression d'Israël au Moyen-Orient, le conflit du Moyen-Orient existera, qui risque toujours de devenir explosif. La continuation de l'agression d'Israël est la cause qui empêche les peuples du Moyen-Orient de vivre en paix et en sécurité et qui fait que la situation dans cette région continue à menacer la paix générale. Pour cette raison, ma délégation appuie l'exigence d'activer les efforts visant à régler d'une manière fondamentale le conflit du Moyen-Orient.

42. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, lors de la discussion générale à cette session de l'Assemblée générale, le 4 octobre de cette année *[15e séance]*, a souligné l'opinion de la République démocratique allemande qu'un règlement politique de ce problème est nécessaire et possible. La réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient est possible sur la base des décisions claires de l'Organisation mondiale, qui exigent l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967 et que soient réalisés les droits inaliénables du peuple palestinien et également le droit de tous les peuples et Etats de cette région à la paix et à la sécurité.

43. Mettre en doute ces principes fondamentaux, exiger de nouveaux débats sur toutes les questions, refuser à l'Assemblée générale le droit d'insister pour que soient respectées les normes du droit international et de veiller à ce qu'elles soient appliquées, c'est favoriser indirectement l'agression d'Israël.

44. Mais les temps ont changé. Il est vrai qu'Israël est passé de l'occupation dite "chaude" des territoires arabes à ce que l'on appelle l'annexion "froide" et que l'illusion que l'on peut impunément annexer des territoires occupés s'est nourrie de ce que l'on appelle la "diplomatie des petits pas". Cependant, on peut dire en toute assurance qu'il ne sera pas admis qu'Israël réalise une expansion de son territoire par la force au détriment de ses voisins. Les nouveaux rapports de force dans le monde ne sont favorables ni aux agresseurs ni à leurs plans d'annexion.

45. Le règlement politique, juste et pacifique de la question du Moyen-Orient exige l'action solidaire de tous les Etats et de tous les peuples qui recherchent la paix dans le monde. L'action concertée et solidaire des victimes directes de l'agression israélienne – c'est-à-dire les peuples et Etats arabes – contre la stratégie sioniste d'expansion d'Israël et de ses alliés impérialistes, l'action concertée avec les alliés naturels des peuples et des Etats arabes dans cette lutte – autrement dit, les Etats de la communauté socialiste

6 Cité en anglais par l'orateur.

7 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976*, document S/12235, par. 32.

et les autres forces anti-impérialistes dans le monde –, telles sont les conditions préalables à la réalisation de cet objectif.

46. Le événements tragiques du Liban, qui sont la conséquence directe du fait que le conflit du Moyen-Orient n'a toujours pas été réglé, ont clairement montré comment les agresseurs israéliens, conjointement avec d'autres forces impérialistes réactionnaires, ont fait tous leurs efforts pour envenimer les désaccords inter-arabes, pour empêcher la mise en oeuvre d'une stratégie de paix unique et pour liquider l'OLP, élément indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Les milieux dirigeants israéliens, craignant une action plus concertée contre leur agression continue, ont déployé à l'égard du Liban une activité plus grande encore et ont même menacé d'intervenir directement. En ce qui concerne le Liban, la République démocratique allemande, de même que les autres Etats parties au Traité de Varsovie, demande résolument que la situation dans ce pays soit normalisée sans retard et que les Libanais eux-mêmes puissent régler pacifiquement tous les problèmes internes de leur pays, sans intervention étrangère, compte tenu des droits et des intérêts légitimes des mouvements de résistance palestiniens, représentés par l'OLP.

47. Il est temps que les représentants officiels de Tel-Aviv, qui continuent à nourrir les théories sionistes d'expansion, comprennent qu'il est impossible d'anéantir le peuple de Palestine et son représentant légitime, l'OLP.

48. Il faut qu'ils réfléchissent à cela; il faut aussi que certains milieux, dans les Etats impérialistes, qui estiment qu'on peut ignorer, dans la politique officielle, le rôle de l'OLP, tandis que leurs agences s'efforcent d'affaiblir l'OLP, réfléchissent à cela.

49. La trente et unième session de l'Assemblée générale a heureusement confirmé que, pour la grande majorité des Etats, la réalisation des droits inaliénables du peuple de Palestine, représenté par l'OLP, est la condition préalable indispensable à l'établissement de la paix au Moyen-Orient.

50. Il est alarmant de constater que, récemment, Israël a essayé d'éliminer, lors des efforts faits par le Conseil de sécurité, toute référence, dans la décision de prolonger le mandat de la FNUOD, à l'idée qu'il fallait accélérer le processus d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, ainsi que toute référence à la nécessité de véritables progrès pour hâter le règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient dans tous ses aspects. Israël n'essaie-t-il pas de se servir des forces des Nations Unies qui se trouvent sur le territoire arabe pour figer à jamais la situation actuelle ? Cela, les Membres de notre organisation ne sauraient l'accepter. Il faut rappeler aussi que les dépenses consenties pour l'entretien de ces forces des Nations Unies sont payées par les Etats Membres et non par l'agresseur, non par celui qui est responsable du conflit, ce qui est une situation fort regrettable.

51. Le règlement pacifique du problème du Moyen-Orient serait incontestablement facilité si les dirigeants de Tel-Aviv renonçaient à la course aux armements. En faisant cesser les livraisons d'armes et l'aide financière à l'agresseur, on apporterait une contribution positive dans ce sens. Malheureusement, ceux dont cela dépend font le contraire. Mais même cet appui à l'agresseur ne le sauvera pas.

52. Israël se trouve aux prises avec une crise politique interne croissante. Il est de plus en plus évident que de larges segments des masses populaires manifestent leur mécontentement devant la politique d'agression et devant la situation des travailleurs, qui a empiré; des mouvements grévistes se développent. Les raisons en sont évidentes : le budget de l'Etat d'Israël prévoit, pour les années 1976-1977, 37,1 milliards de livres israéliennes à des fins militaires; les deux tiers de l'ensemble du budget sont donc accaparés par les armements; les compagnies d'armement font des bénéfices considérables : par exemple, les bénéfices d'une seule compagnie ont augmenté de 35 p. 100 en 1975, par rapport à 1974. Ce sont les travailleurs qui supportent le fardeau des armements. Quant aux populations arabes, qui, en Israël et dans les régions occupées, sont soumises à l'humiliation et à la discrimination, leur sort est particulièrement pénible.

53. Emil Tomeh, membre du Politburo et secrétaire du Comité central du parti communiste israélien, a appelé l'attention sur le fait que seule une paix durable permettra de résoudre les problèmes sociaux et politiques d'Israël. A son avis, la lutte idéologique contre le sionisme, dont la politique est entièrement contraire aux intérêts des masses populaires, joue un grand rôle dans la recherche d'une solution pacifique.

54. Les milieux dirigeants israéliens devraient enfin tirer la conclusion qui s'impose de la faillite de leur politique futile. Leur prétention d'être les représentants de tous les Juifs du monde n'est rien moins qu'une tromperie. De nouveau, l'Assemblée générale, à cette session, a repoussé catégoriquement toutes les tentatives qu'ils ont faites pour dissimuler les véritables causes du conflit du Moyen-Orient. Israël se leurre s'il espère, avec l'aide du mouvement sioniste massif du continent américain et la politique d'un grand Etat asiatique, tromper l'opinion publique sur le caractère véritable de l'agression israélienne.

55. Tel-Aviv s'est trompé aussi dans son évaluation du pouvoir et de l'autorité internationale dont jouit l'OLP. Il a également fait erreur lorsqu'il a voulu, par toute une série de manoeuvres, sortir de l'isolement universel où il se trouve.

56. Les peuples du monde exigent résolument la paix et la sécurité. Le processus de la détente internationale s'affirme. Les rapports de force dans le monde, dans tous les sens, n'agissent pas en faveur des tenants de la guerre froide, de ceux qui veulent augmenter les tensions et continuer l'agression. On a à nouveau attiré l'attention sur ce point à la récente réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie.

57. Il n'y a qu'une solution possible : la reprise, le plus rapidement possible, des négociations de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, avec la participation, sur un pied d'égalité avec les autres négociateurs, du peuple de Palestine, représenté par son porte-parole légitime, l'OLP.

58. Le règlement de l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient exige : l'évacuation de toutes les forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967; l'exercice par le peuple arabe de Palestine de ses droits inaliénables, y

compris son droit à la création d'un Etat qui lui soit propre; le respect du droit à une existence indépendante de tous les Etats parties au conflit, y compris Israël; la cessation de l'état de guerre entre les Etats arabes et Israël.

59. La délégation de la République démocratique allemande appuie les propositions constructives de l'Union soviétique concernant la Conférence de Genève. Elle réaffirme qu'elle appuie la lutte des Etats et des peuples arabes pour un règlement politique équitable du conflit du Moyen-Orient.

60. En conclusion, je citerai ce qui a été dit récemment à la réunion des Etats parties au Traité de Varsovie : "Le conflit du Moyen-Orient peut et doit être réglé, ce qui est dans l'intérêt de tous les peuples de la région, dans l'intérêt de la paix générale."

61. M. KAMAL (Bahreïn) *[interprétation de l'arabe]* : Une fois de plus, l'Assemblée générale des Nations Unies examine la question du Moyen-Orient. Chaque année, quand la question du Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de l'Assemblée, on se demande comment il se fait qu'un problème aussi important, dans une région aussi névralgique, puisse n'avoir pas encore reçu de solution.

62. A notre avis, c'est le plus grand défi que doit relever l'Organisation internationale; non qu'elle n'ait pas adopté des résolutions, non qu'elle n'ait pas été à même de prendre des mesures; mais parce que, jusqu'ici, elle n'a pu prendre des décisions qui permettent la mise en oeuvre de ses résolutions, y compris la résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, adoptée le 22 novembre 1967, et sa résolution 338 (1973), adoptée le 22 octobre 1973.

63. Les raisons de cet état de choses nous paraissent fort claires. Depuis 1947, l'agression israélienne contre les pays arabes n'a pas cessé, et Israël, par ses pratiques abominables, mène toujours sa politique sioniste raciste en terre palestinienne, au Sinaï et sur les hauteurs du Golan. Le Moyen-Orient a été le théâtre de toute une série d'invasions consécutives, entre autres de la part des Mongols et des Croisés, puis il a été victime de plusieurs formes de colonialisme. Mais, jamais avant 1947, il n'y avait eu une invasion raciste comme celle qui dure maintenant depuis 30 ans. Ces groupes de gens, qui avaient pâti du terrorisme et des persécutions nazis en Europe et ailleurs, sont venus se venger sur un peuple épris de paix qui avait foi dans les valeurs de l'humanité et les mettait en pratique au Moyen-Orient. Ils ont commencé leurs attaques inhumaines, rasant des villages, tuant les habitants, agissant à l'encontre des principes mêmes du sémitisme, que défendent toutes les religions. L'occupation sioniste de la terre palestinienne en 1947, 1948 et 1956, et l'occupation de la terre du Sinaï, de la rive occidentale et des hauteurs du Golan en 1967 montrent bien que le régime sioniste raciste d'Israël ne cesse de mener une politique d'agression et sont une indication des perspectives d'avenir.

64. La sécurité de la région est constamment menacée par le danger d'une guerre qui mettrait en péril la paix et la sécurité mondiales. Les pays qui appuient Israël portent une lourde responsabilité, car ils contribuent à maintenir la tension au Moyen-Orient et, en aidant Israël, ont consolidé son existence et sa présence dans les territoires arabes occupés et l'ont ancré dans sa résolution de faire fi des droits légitimes du peuple palestinien, d'où la persistance de l'état de tension au Moyen-Orient.

65. A notre avis, le coeur du problème, c'est la question de Palestine, la cause du peuple palestinien et son droit à la terre de ses pères. La conscience du monde ne saurait tolérer que le peuple palestinien continue de souffrir, ce peuple dont on a usurpé les terres, détruit les maisons, qui a été privé des droits les plus élémentaires qui reviennent à un peuple, sans compter les massacres dont il a été victime au su de tous les pays du monde. Les épreuves infligées à la région du Moyen-Orient, à la suite de la colonisation sioniste raciste de 1947 et jusqu'à nos jours, ont entravé le progrès et le développement de la région. Il est regrettable que les pays qui ont aidé à créer un tel état de choses continuent leur politique de détournement vis-à-vis des peuples arabes.

66. Au début du siècle, les peuples arabes de la région du Moyen-Orient ont vu leurs ressources diminuer; maintenant, dans la seconde moitié du siècle, les peuples arabes font l'objet d'un nouveau genre de spoliation, et leurs richesses s'épuisent en raison d'un état de tension persistant et des guerres répétées, dirigées contre eux, qui les forçent à consacrer des sommes énormes à l'achat d'armes pour se défendre et défendre ce que leur ont légué leurs ancêtres, car leur héritage est menacé d'extinction par les agissements des autorités sionistes racistes.

67. L'un des droits les plus élémentaires des peuples de la région, notamment le peuple palestinien, qui est celui de vivre en paix et en sécurité afin d'être en mesure de reconstruire leur société et leur économie et de participer à l'édification de la civilisation humaine, leur a été nié jusqu'ici, en raison de l'attitude hostile d'Israël et de ses partisans qui maintiennent dans la région un état de guerre et d'agression pour consolider la position d'Israël dans cette partie du monde. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'un processus semblable à celui qui se déroule actuellement dans nos territoires. Les terres des populations autochtones ont été usurpées pour servir de patrie à des envahisseurs qui viennent de toutes les parties du monde, et on refuse à ces populations le droit vivre dans leur propre foyer. Les appels lancés en faveur de la paix par les représentants du régime sioniste à l'Organisation des Nations Unies ne sont que des tentatives pour leurrer l'opinion publique mondiale. Ce que l'on demande dans le document – qui offre un espoir de paix – préparé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien *[A/31/35]*, qui a été créé en vertu de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, constitue, selon ma délégation, le minimum nécessaire pour trouver une solution pacifique du problème palestinien, qui continue d'être à la base de la crise du Moyen-Orient. Malgré cela, Israël a rejeté ce document. La supercherie à laquelle se livre Israël pour tromper l'opinion publique mondiale constitue, selon nous, le plus grand défi que doit relever la communauté internationale. Lorsque le représentant d'Israël parle de sécurité et de stabilité, ainsi que de la prospérité dont jouiraient, selon lui, les Palestiniens qui vivent en territoires arabes occupés, ou lorsqu'il demande la permission de projeter un film témoignant des avantages de l'occupation, on peut alors se demander à quoi

s'attend le représentant du sionisme raciste. Pense-t-il que les peuples et les pays du monde vont donner leur aval à l'occupation raciste sioniste, ou espère-t-il que l'Assemblée générale adoptera une résolution demandant à Israël d'étendre sa domination afin que cette prétendue prospérité puisse s'instaurer dans une autre région du monde ?

68. Les appels pour la paix lancés par les Arabes se fondent sur un certain nombre de considérations, dont les suivantes : la garantie du droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie et son droit à l'autodétermination, ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

69. Le mouvement sioniste raciste pratique depuis 1895 un large processus de chantage contre tous les Juifs du monde, en général, et contre les Juifs d'Europe et d'Amérique, en particulier, afin de pouvoir réaliser ses desseins illégitimes. Il est donc logique que les pays et les peuples du monde se soient rendu compte de cette politique de chantage et y aient mis fin en vue de sauvegarder la paix et la sécurité mondiales. Il est grand temps de démasquer les efforts et les plans du sionisme raciste pour tromper l'opinion publique par le "lavage de cerveau" et par la propagande à laquelle il se livre au moyen de mensonges à l'égard de la situation qui règne dans la région. Il est grand temps d'ailleurs de les dénoncer et de révéler au grand jour ce qu'il en est du sionisme raciste. Les pratiques des autorités sionistes racistes dans la région ont été condamnées par les Nations Unies et dénoncées par la communauté internationale. C'est pourquoi le représentant d'Israël a constamment mentionné le refus d'Israël de permettre à tout comité de l'Organisation des Nations Unies de se rendre dans la région pour y faire une enquête. Il est grand temps pour tous les pays et peuples du monde épris de paix de prendre des mesures afin de dissiper la tension qui règne dans la région. L'attitude de mépris qu'affiche Israël envers les résolutions de l'ONU démontre clairement son intransigeance et son arrogance à l'égard de notre organisation et de ses Etats Membres. Par conséquent, elle révèle la véritable nature des appels à la paix que lance ici à chaque occasion le représentant du mouvement sioniste raciste. Le chemin de la paix est tout à fait clair. Il réside dans le plein respect des résolutions adoptées par la communauté internationale et dans la prise de mesures positives à l'égard de ces résolutions. La délégation de mon pays se félicite de toute initiative à ce sujet conçue pour stabiliser la sécurité, assurer la paix mondiale et éviter une guerre destructive.

M. Florin (République démocratique allemande) vice-président, prend la présidence.

70. Les pays de la région ont déclaré dans le passé qu'ils étaient prêts – et ils le sont encore – à coopérer avec tous les pays amis qui ont des intérêts dans la région et qui souhaitent créer une atmosphère de stabilité au Moyen-Orient afin de parvenir à un règlement juste et durable de ce problème. Voilà l'objectif recherché par les pays arabes conformément à toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies. La reprise de la Conférence de Genève en vue d'établir la paix dans la région du Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées aux travaux de la Conférence, y compris l'OLP, qui est le représentant légitime du peuple palestinien, serait, à notre avis, une mesure essentielle pouvant conduire à une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient.

71. M. YANKOV (Bulgarie) *[interprétation de l'anglais]* : Le problème du Moyen-Orient retient l'attention de la communauté internationale et des Nations Unies depuis de nombreuses années. Au cours de cette seule année, le Conseil de sécurité a discuté divers aspects de cette question à huit reprises différentes.

72. Après les longs débats concernant ces deux questions connexes – celles de la Palestine et du Moyen-Orient –, qui ont eu lieu à la trentième session de l'Assemblée générale, on a déjà, au cours de la présente session, discuté et adopté une nouvelle résolution importante sur le problème de Palestine; et voilà qu'aujourd'hui l'Assemblée générale examine la question du Moyen-Orient dans son ensemble.

73. De nombreuses délégations ont déjà mentionné les décisions sur le Moyen-Orient adoptées lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en août dernier *[voir A/31/197]*. La question du Moyen-Orient continue de faire l'objet de discussions entre les hommes d'Etat et les hommes politiques les plus responsables de divers pays. Il n'y a là rien de fortuit. L'explication en est simple. La situation au Moyen-Orient demeure instable, peu sûre et dans un état constant de tension qui peut à chaque instant exploser en un nouveau conflit armé. Malgré les efforts de l'Organisation des Nations Unies, aucun progrès réel n'a été accompli dans la recherche d'une solution juste et durable pour ce problème international aigu.

74. Quelles conclusions inévitables peut-on tirer de la continuation de la crise du Moyen-Orient ?

75. De l'avis de la délégation bulgare, la première conclusion évidente est que les causes fondamentales qui sont à l'origine du conflit du Moyen-Orient n'ont pas encore été éliminées. Les forces armées israéliennes continuent d'occuper des parties importantes des territoires d'Etats arabes voisins dont Israël s'est emparé à la suite de son agression de 1967. En même temps, les milieux dirigeants d'Israël continuent d'empêcher le peuple arabe de Palestine d'exercer ses droits légitimes, notamment son droit de créer son propre Etat. Trois millions de Palestiniens continuent de vivre en tant qu'exilés, bien que l'Organisation des Nations Unies ait réaffirmé leur droit à constituer un Etat et que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale aient reconnu l'OLP comme le représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

76. La deuxième conclusion qui, à notre avis, peut être tirée d'une analyse objective de l'évolution de la situation au Moyen-Orient est la suivante : seule une solution politique générale et radicale du conflit peut mener à une paix juste et durable et garantir la sécurité de tous les Etats de la région.

77. L'expérience des trois dernières décennies montre qu'on ne peut instaurer une paix durable au Moyen-Orient par un simple cessez-le-feu entre différents pays ou groupes de pays de la région. Cette méthode a mené et continuera de mener à une accalmie trompeuse qui peut facilement

éclater en nouveaux conflits armés. S'il y a encore des gens qui mettent en doute cette vérité élémentaire, les événements qui ont pris place au Moyen-Orient depuis le dernier conflit armé de 1973 auraient dû les convaincre que cette approche fragmentaire est non seulement nuisible, mais aussi fort dangereuse. En fait, elle ne peut servir que les intérêts de ceux qui voudraient que le Moyen-Orient ne connaisse nulle paix et nulle tranquillité.

78. Il faut regretter que cette approche discréditée ait été employée une fois de plus en ce qui concerne le Moyen-Orient au cours de la période qui a suivi le conflit de 1973. Il ne faut donc pas s'étonner si les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas satisfaisants, bien loin de là. La menace à la paix au Moyen-Orient n'a pas été éliminée. Elle devient même chaque jour plus imminente.

79. Le seul résultat de la politique si vantée de progression "pas à pas" comme moyen de résoudre le conflit du Moyen-Orient a été l'intransigeance plus marquée de l'agresseur et l'arrogance brutale avec laquelle il a fait fi des décisions de l'Organisation des Nations Unies et de la volonté de l'opinion publique mondiale. Bref, cette politique a permis à l'agresseur de demeurer impuni, de tirer profit de la situation et de fouler aux pieds les intérêts et les droits légitimes des victimes de l'agression. En fait, la justification juridique a été ainsi créée pour retarder et renvoyer aux calendes grecques la solution du conflit du Moyen-Orient afin que la situation de "ni guerre ni paix" soit maintenue. De plus, par l'approche pas à pas, de nouvelles complications ont été ajoutées en vue d'entraver un règlement juste et pacifique du conflit.

80. L'essence d'une politique de ce genre et les desseins qu'elle vise ne sont que trop évidents. Il s'agit d'accoutumer l'opinion publique mondiale à l'idée que, ostensiblement, la sécurité d'Israël ne peut être garantie que si Israël annexe une partie des territoires arabes. Un fait particulièrement inquiétant est que les agresseurs et leurs protecteurs ne cachent nullement les buts de leur politique. Les représentants d'Israël déclarent, du haut de cette tribune, avec une impertinence croissante, qu'ils n'ont nulle intention de respecter les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

81. Pour cette raison, la délégation bulgare estime que le but essentiel de la présente discussion sera de prouver que la diplomatie pas à pas dans la recherche d'une solution à la crise du Moyen-Orient a échoué, d'exposer au grand jour les véritables intentions de cette politique et de démontrer de manière catégorique que des mesures partielles et des accords provisoires qui laissent en suspens les problèmes clefs du Moyen-Orient ne sauraient apaiser les tensions au Moyen-Orient. Au contraire, ils risquent de créer une nouvelle impasse. En un mot, la présente discussion ne sera utile et ne facilitera vraiment une solution au Moyen-Orient que si elle abandonne et rejette sans équivoque la politique des mesures partielles comme étant impossible à mettre en pratique et dangereuse pour les intérêts de la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier.

82. La délégation bulgare partage pleinement l'opinion selon laquelle le maintien du *statu quo* au Moyen-Orient – qui a pour but de retarder indéfiniment un règlement général et définitif – répond exclusivement aux intérêts et aux plans à long terme de ceux dont le but est de contrôler le Moyen-Orient avec ses énormes gisements pétrolifères et son importante position stratégique. On sait fort bien que ceux qui poursuivent cette politique, qui est favorable à l'attitude déraisonnable des milieux dirigeants d'Israël, s'efforcent de torpiller l'unité arabe, de porter un coup aux forces du mouvement de libération nationale palestinien et d'entraîner les Arabes dans une guerre fratricide. Les événements tragiques du Liban sont une autre preuve éloquente des répercussions dangereuses de cette politique si les plans perfides élaborés contre la cause des peuples arabes ne sont pas contrecarrés à temps.

83. La discussion approfondie de la question de Palestine qui s'est achevée il y a deux semaines et le débat actuel sont encourageants pour, au moins, une raison. Ils montrent que la majorité écrasante des Etats Membres, y compris tous les Etats arabes, est de plus en plus consciente de la nécessité, pour une solution d'ensemble de la crise du Moyen-Orient, d'efforts énergiques renouvelés et du fait que la seule base d'un règlement juste et durable du conflit est celle que fournissent les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

84. Nous sommes heureux de constater que l'écrasante majorité des Etats a souligné tout particulièrement le fait que cette base comprend les aspects étroitement liés suivants : le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés par Israël au cours de l'agression qu'il a commise en 1967; l'exercice des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit de créer son propre Etat; la garantie du droit à une existence indépendante de tous les Etats du Moyen-Orient impliqués dans le conflit, y compris Israël; et la cessation de l'état de guerre entre les Etats arabes et Israël.

85. Il n'y a pas de doute que ces aspects fondamentaux et connexes répondent aux intérêts et droits légitimes de tous les pays directement impliqués dans le conflit et constituent une base juste et réaliste pour l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. Comme éléments d'un règlement général de la crise, ils offrent le meilleur moyen de sortir de l'impasse et de se débarrasser une fois pour toutes d'un des plus dangereux foyers de tension et de conflit dans les relations internationales du monde contemporain.

86. Il existe donc une base juste et possible pour la solution du conflit du Moyen-Orient. En même temps, ce qui est également important, c'est le fait qu'il existe un mécanisme international permettant d'élaborer tous les détails du règlement. La délégation bulgare est heureuse de noter que non seulement les Etats arabes directement impliqués dans le conflit, mais aussi l'écrasante majorité des Etats Membres sont de plus en plus convaincus qu'il importe de reprendre d'urgence la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève.

87. Il est plus qu'évident que la Conférence de la paix de Genève est la seule instance pouvant aboutir à un règlement politique général de la crise du Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées – y compris, naturellement, l'OLP, en sa qualité de représentant légitime et reconnu du peuple arabe de Palestine. Sa participation doit avoir lieu sur un pied d'égalité dès le début, et à toutes les étapes des travaux de la Conférence de la paix de Genève. A cet égard, la délégation bulgare accueille favo-

rablement la nouvelle initiative prise par le Gouvernement soviétique en vue de la reprise rapide de la Conférence de la paix de Genève, avec des suggestions précises sur les préparatifs de la Conférence et son ordre du jour, qui doit comprendre tous les problèmes dont la solution peut mener à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

88. La position du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie à l'égard du problème du Moyen-Orient est bien connue; elle a été exposée et réaffirmée au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale à plusieurs reprises. Cette position est exprimée dans un certain nombre de documents gouvernementaux et de déclarations faites par les hommes d'Etat de mon pays les plus responsables. Elle découle de la constante politique de principe de la République populaire bulgare, qui cherche à régler les différends internationaux par des négociations. Elle repose également sur la solidarité du Gouvernement et du peuple bulgares avec les peuples qui luttent pour la liberté, l'indépendance et le progrès social. C'est pourquoi la juste cause des peuples arabes est appuyée et continuera d'être appuyée pleinement par le Gouvernement et le peuple bulgares.

89. Il n'est guère nécessaire de rappeler à notre assemblée que mon pays, qui, géographiquement, est près de la région du Moyen-Orient, a un intérêt vital à l'élimination de ce dangereux foyer de tension et à l'établissement de relations de coopération et de compréhension entre tous les Etats de cette partie du monde. Nous sommes profondément convaincus non seulement que cela est possible, mais aussi que cela répond aux intérêts de tous les peuples, y compris le peuple israélien.

90. Il est grand temps que les milieux dirigeants israéliens abandonnent leur politique insensée et obstructionniste, qu'ils montrent plus de bon sens et prouvent qu'Israël désire sincèrement la paix et des relations de bon voisinage avec les peuples arabes. L'appui donné par certains Etats, au premier rang desquels se trouvent les Etats-Unis, à la politique actuelle d'Israël ne pourra pas la changer au point d'éliminer les obstacles sur la route de la paix au Moyen-Orient.

91. Il est indiscutable que l'une des tâches fondamentales en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales consiste à éliminer le dangereux foyer de tension au Moyen-Orient. Nous estimons que tant cette discussion que les décisions qui seront adoptées par l'Assemblée générale faciliteront la solution de ce problème urgent. Tous les Etats se doivent de contribuer aux efforts visant à parvenir à un règlement politique général juste et durable de la crise au Moyen-Orient.

92. Tous les Etats se doivent de tenir compte de la volonté clairement exprimée par les Nations Unies et l'opinion publique mondiale.

93. M. STANBURY (Canada) *[interprétation de l'anglais]* : Le Canada tient sincèrement à voir les parties en conflit au Moyen-Orient arriver à un règlement pacifique. C'est pourquoi il a participé et continue de participer au maintien de la paix dans cette région. A long terme, cette participation n'aura été pleinement justifiée que si elle permet de gagner du temps et d'établir la stabilité régionale nécessaire à la négociation d'un règlement. Il y a un an ou deux, on pouvait voir une relation entre les opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient et l'avancement du processus de négociation mis en oeuvre grâce aux efforts de médiation des Etats-Unis. Depus lors, malheureusement, ce lien s'est atrophié. Maintenant qu'il est possible d'espérer un règlement au Liban, et donc dans toute la région, le temps est venu de relancer des négociations globales pour un règlement final.

94. De l'avis du Gouvernement canadien, il est extrêmement pressant de prendre un nouveau départ. Il existe déjà un consensus sur le cadre de ces négociations : premièrement, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ont rallié l'appui général; deuxièmement, toutes les parties ont convenu que les Palestiniens devraient pouvoir se faire entendre et participer à toute discussion touchant leur avenir. Quels obstacles reste-t-il à surmonter ? Nous savons qu'il s'agit essentiellement de problèmes qui se présentent sous l'apparence de questions de procédure.

95. Il serait bien sûr naïf de vouloir nier que ces problèmes de procédure masquent des aspirations et des inquiétudes profondes. Ce fait confirme plus simplement encore la nécessité pour les principales parties en cause de s'efforcer d'éliminer les difficultés de procédure afin de permettre la reprise des négociations. Nous savons tous en quoi consistent, à l'heure actuelle, les obstacles majeurs : il s'agit, d'une part, de la difficulté d'assurer une réelle participation du peuple palestinien aux discussions et négociations qui seront capitales pour leur avenir et, d'autre part, de la nécessité d'une acceptation sans équivoque par toutes les parties de l'existence d'Israël en tant qu'Etat libre et indépendant au Moyen-Orient.

96. Les solutions à ces difficultés sont à notre portée. Ces solutions exigent que toutes les parties concernées fassent preuve d'imagination, de souplesse et de détermination. On aura en outre besoin de sagesse pour éviter de compromettre, en insistant sur des questions de procédure qui auraient tendance à déterminer d'avance les conclusions, l'amorce de négociations positives.

97. Pour que les pourparlers portent fruit, il faut que, dès le début des négociations, chacun signifie clairement son intention de faire les concessions nécessaires. Ces pourparlers ne pourront jamais voir le jour si on conserve pour la fin, à titre de "points de négociations", des concessions que chacun sait inévitables. Aucune négociation sérieuse ne peut être entreprise si l'on n'admet pas au départ les deux points suivants : la réalité d'Israël en tant qu'Etat indépendant, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et la nécessité de la participation du peuple palestinien au processus visant à élaborer une structure appropriée qui lui permettra de s'affirmer sur le plan politique dans un cadre territorial approprié.

98. Sauf pour la participation palestinienne, nous sommes d'avis que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité contient tous les éléments nécessaires à l'amorce de négociations. Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967, mais seulement dans le cadre d'un processus visant à l'établissement de frontières sûres et reconnues

pour tous les Etats de la région et à la reconnaissance effective du droit de vivre en paix de tous ces Etats, y compris Israël. La résolution 242 (1967) constituait un point d'accord général sur le cadre fondamental d'une paix juste et durable. Elle ne doit souffrir ni altération ni déformation, et doit servir de base à l'avancement vers un règlement par voie de négociation.

99. On pourrait certes concevoir d'autres tables de négociations, mais la Conférence de Genève est la seule qui existe actuellement. Plutôt que d'essayer de la rebâtir, nous demandons instamment aux parties d'en faire usage, en tenant compte de l'urgence de la situation.

100. Que les parties et la communauté internationale fassent donc tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter la mise en train des négociations et saisir, pendant qu'il en est encore temps, une occasion qui risque fort de ne pas se renouveler et qui serait certainement suivie d'une reprise d'hostilités et d'actes de destruction qu'il nous incombe à tous de prévenir.

La séance est levée à 12 h 45.